

DECISION MUNICIPALE n° D20231121-165

Mairie d'Ussel

Maine a osser				
Département de la Corrèze République Française			Service	Service Culturel
			Туре	Convention de mise à disposition
Matière	8.9 Domaines de compétences par thèmes - culture			
Activité	Mise à disposition de salle			
Durée	Du 27 novembre 2023 au 29 avril 2024			
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat			
Attributaire	Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS) d'Aquitaine			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition de salle relative à la mise en place d'ateliers d'équilibre organisés par l'Union Régionale de Professionnels de Santé (URPS) d'Aquitaine, 4 rue Robert Caumont - 33300 BORDEAUX.

Article 2: La présente convention de mise à disposition a pour objet la mise en place d'ateliers d'équilibre du 27 novembre 2023 au 29 avril 2024, les lundis de 14 h 00 à 16 h 30, dans la salle Joséphine Baker du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3: La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 21 novembre 2023

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE